



## Conseil municipal CM7-2020

jeudi 17 Décembre 2020 – 20 heures

- Salle polyvalente -

---

### Ordre du jour :

- 1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2 – Travaux aménagement centre bourg et réhabilitation de l'ancienne poste : emprunt à souscrire et prêt-relais pour la TVA : autorisation à donner au Maire
- 3 – Décision pour durée d'amortissement du tractopelle
- 4 – Demande de subvention appel à projet FNADT Bibliothèque
- 5 – Mise à disposition service Autorisation Droits des Sols de MORLAIX Communauté
- 6 – Convention défibrillateur avec Collège Monts d'Arrée de PLOUNEOUR-MENEZ
- 7 Logements locatifs : avenant au bail – Régularisation de charges
- 8 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 9 – Autorisation mandatement dépenses d'investissement pour 2021
- 10 – Décision modificative budgétaire
- 11 – Questions diverses

### 4 absents :

Christelle L'HURIEC absent donne procuration à Sébastien Marie  
Laurent FONTANIER absent donne procuration à Stéphanie Morvan  
Baptiste MESSAGER absent excusé  
Amandine GOURVES absente

### informations diverses

- Minute silence pour le décès de l'ancien président de la République : Valérie Giscard d'Estaing
- Départ Retraite Pierre Martin 1er décembre dernier : une médaille d'or du travail lui a été

remise

- Subvention supplémentaire obtenue par la CUP de Morlaix : 15 900 euros supplémentaires
- Maison COAT mise en vente à 25 000 euros
- location de l'ancienne pharmacie à Monsieur ROMMENS, photographe qui va y faire son atelier et des expositions d'affiches et de photographies : bail précaire signé de 12 mois débutant au 1er janvier pour un loyer de 150 euros /mois
- rencontre 6 communes (Plougonven, Plourin les Morlaix, Plounéour-Ménez, Le Cloître Saint Thégonnec, Lannéanou et Pleyber-Christ) pour Réseau France Services Itinérants : un binôme représentant les différents services publics ferait une permanence en mairie chaque semaine. Cela concerne 9 services publics : Pôle Emploi, la CARSAT, la CAF, la MSA, la CPAM, le Ministère de la Justice, ANTS, La Poste, et le Trésor Public : pour ce projet il y aurait un reste à charge de 27 000 euros par an entre pour les 6 communes qui seraient répartis suivant le nombre d'heures du binôme dans les mairies ! Plounéour, Le Cloître, Lannéanou, Plougonven auraient une demi journée par semaine et Pleyber et Plourin une journée (il y a 2 dossiers de ce type déposé dans le Finistère, nous aurons la réponse en début d'année prochaine)

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la Délibération concernant la dissolution du Syndicat Mixte de l'Elorn au 31 décembre 2020. Cette demande est acceptée par les conseillers municipaux présents.-

### **1) Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Jean-François Malgorn a démissionné pour raisons professionnelles par un courrier du 17 novembre 2020. Le conseil municipal a donc procédé à l'installation de Pascal Moguérou (qui était 13e de la liste majoritaire). Il prendra part à la commission Culture Patrimoine et Tourisme.

### **2) Travaux aménagement centre bourg et réhabilitation de l'ancienne poste : emprunt à souscrire et prêt relais pour la TVA : autorisation à donner au Maire**

La Commission Finances s'est réunie mardi soir pour étudier le financement des travaux du bourg et de la Poste.

Les travaux de la Poste s'élèvent à 349 156,60 euros HT. Nous avons obtenus en tout 182 108,00 euros de subventions. Il reste à payer 167 045, 60 euros (47% du total). Sur ce montant, 73 000 euros sont à financer par un prêt, le reste étant financé par l'excédent de fonctionnement de l'année précédente.

La totalité des travaux du bourg s'élève à 1 787 594, 98 euros HT. Nous avons obtenus en tout 1 149 008,00 euros de subventions. Il reste à payer 638 586,98 euros.(35% du total)

À ces montants il faut ajouter 56 537 euros d'écart de remboursement de TVA (on paye 20% mais on récupère 16,404%).

Entre ces deux projets cela fait un emprunt à effectuer de 768 123,98 euros.

Choix d'emprunter 900 000 euros car entre le moment où l'on paye les entreprises et le moment où l'on touche les subventions, il se passe un certain temps : cela nous permet

d'avoir de la trésorerie. De plus une fois les entreprises réglées et les subventions touchées le solde positif peut servir à démarrer les nouveaux projets : extension de l'école, entre autres.

Des simulations d'emprunts ont été faites auprès de 4 établissements bancaires. La commission Finances a donné son avis sur un prêt de 900 000 euros sur 25 ans (plutôt que sur 20 ans) : on part sur des travaux à long terme (les réseaux d'eaux pluviales, etc... ont une durée de vie moyenne de 50 ans, le réseau routier de 30 ans) et cela permet de diminuer le montant à payer par an.

À savoir qu'actuellement, notre commune a un taux d'endettement bien inférieur à la moyenne nationale.

La Commission Finances propose de choisir le CMB qui propose sur 25 ans un taux de 0,55% (taux le plus bas proposé). Vote du conseil à l'unanimité moins une abstention.

Il faut également faire un prêt Relais sur un ou deux ans le temps de récupérer la TVA. La commission Finances propose de choisir la Caisse épargne avec un taux à 0,17% (taux le plus bas proposé). Vote du Conseil à l'unanimité moins une abstention.

### **3) Décision pour durée d'amortissement du tractopelle**

Il est proposé une durée de 8 ans pour la durée d'amortissement du tractopelle. Il a coûté 68 800 euros et l'ancien tractopelle (parti en Lituanie) a été repris 10 000 euros.

Ce qui fait 58 800 euros à amortir sur 8 ans soit 7 350 euros par an. Vote du Conseil à l'unanimité

### **4) Demande de subvention appel à projet FNADT Bibliothèque**

La partie 5 de l'appel à projet remporté par l'ancienne municipalité se nomme : Préservation du patrimoine de qualité et préservation de la Culture : cela concerne l'ancienne poste et la bibliothèque qui serait transférée dans l'ancienne école derrière la mairie.

Une subvention de 111 150 euros est prévue dans ce projet : elle est à demander avant la fin de l'année (subvention d'état). Nous ne sommes pas encore engagé sur le projet mais si on ne la demande pas maintenant elle sera perdue. À savoir que si, par la suite, on ne fait pas les travaux cette subvention ne sera pas utilisée. Vote du Conseil à l'unanimité moins une voix pour faire la demande de subvention.

### **5) Mise à disposition service Autorisation Droits des Sols de Morlaix Communauté**

Une Convention est passée entre les communes et Morlaix Communauté sur les modalités de mise à disposition du service d'instruction des demandes d'autorisation d'Urbanisme : cela a été fait il y a 5 ans, demande de reconduction de cette convention pour une année de plus (2021) le temps de faire le bilan. Vote de conseil à l'unanimité.

### **6) Convention défibrillateur avec Collège Monts d'Arrée de Plounéour Ménez**

Le Collège a l'obligation de s'équiper en défibrillateur. Le défibrillateur public placé sur la façade de la bibliothèque rentre dans leur périmètre. Le Collège demandé donc sa mutualisation avec la mairie. Cela se fait par une convention de 3 ans reconductible qui stipule que s'il y a maintenance sur l'appareil le Collège prendra en charge la moitié des frais. Vote du Conseil à l'unanimité.

#### **7) Logements locatifs : avenant au bail – régularisation des charges**

70 euros de charges sont comprises dans les loyers du foyer logement. Tous les ans les locataires se voient rembourser d'une somme en fin d'année car ce montant de charge est trop élevé par rapport à leur consommation. Proposition de baisser les charges à 50 euros par mois pour éviter cette avance de charges par les locataires. (Ce chiffre est basé sur la moyenne des 8 dernières années). Vote du Conseil pour la baisse des charges locatives à l'unanimité.

#### **8) Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

Les factures non payées au Trésor Public (cantine, garderie, ...) s'élèvent à 1821,29 euros : ces sommes sont dues depuis plusieurs années : le Trésor public n'arrivant pas à les récupérer demande à la commune de les prendre en charge. Vote à l'unanimité du Conseil pour l'autorisation donnée au Maire de payer ces sommes.

#### **9) Autorisation mandatement dépenses d'investissements pour 2021**

Avant le prochain budget 2021 (mars), des dépenses sont amenées à être faites  
Vote à l'unanimité du Conseil pour faut autoriser le maire à mandater ces dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits votés sur le budget 2020 : soit pour 299,831,67 euros maximum.

#### **10) Décisions modificatives budgétaires**

En septembre le Conseil a voté le transfert de la maîtrise ouvrage à Morlaix Communauté il faut pour cela créer un compte de tiers : + 10 050,00 à ajouter sur ce compte (on passe de 150 000 à 160 048,39)

Les créances mises en non valeurs (votées ci dessus) sont non prévues au budget. Une décision modificative au budget sera nécessaire par prélèvement de 2 000 euros sur le compte 6574 – Intérêts. De même une régularisation pour les amortissements nécessite un ajustement en moins du compte 6811 -042 de 854.00 euros et un ajout par décision modificative de crédits de 854 € au compte 678. Enfin le compte 678 – Autres charges exceptionnelles sera pourvu de 5 100 € de crédits en diminuant le compte 673 – Titres annulés de 4 600 e et le compte 6251 – Voyages et déplacements pour 500 € par décision modificative.

#### **11) Dissolution SMHL : Syndicat Mixte du Haut Léon au 1er janvier**

Morlaix Communauté prend en charge le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : pour que toutes les communes de la Communauté dépendent de ce GEMAPI cela implique la dissolution du SMHL (Syndicat Mixte Haut Léon : bassin versant de la Penzé). Les 4 salariés du SMHL seront repris dans le GEMAPI. Le Conseil doit donner son avis et vote cela à l'unanimité

#### **12) Questions diverses : pas de questions diverses .**

Rédigé par Aline COAT

Vérifié par Dominique Allain

Validé par Sébastien Marie

Le 23.12.2020